

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE L'AFR**

**Séance du 20 Septembre 2023**

L'an 2023 et le 20 septembre à 18h00, le Conseil d'Administration de l'AFR d'Echilleuses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle annexe de l'école d'Echilleuses sous la présidence de LEOTARD Alexandre, Président.

**Présents** : M. LEOTARD Alexandre, Président, M. VASSORD Cédric, M. CHESNOY Philippe, M. HYAIS Bruno, M. BRIGAULT Michel, M. GUYON Gauthier

**Absent excusé** : M. DUPRE Thierry

**A été nommé secrétaire** : M. GUYON Gauthier

Les membres n'ayant fait aucun commentaire, le compte-rendu du 2 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57**

Le président expose que le cadre budgétaire et comptable unique, également appelé référentiel M57, définit les règles budgétaires et comptables des entités publiques locales susceptible de gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux, tout en conservant certains référentiels principes budgétaires applicables aux référentiels classiques. Il se caractérise par sa souplesse.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Le maire propose au conseil d'adopter au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57.

**Adopté à l'unanimité.**

**CONVENTION MISE À DISPOSITION MAIRIE-AFR POUR SECRÉTARIAT**

Monsieur le président expose aux membres du conseil qu'une convention entre l'AFR et la mairie a été signée en 2018 pour la mise à disposition du personnel administratif pour la tenue du secrétariat. Suite à la création de l'AFIAFAF, l'AFR ne versait plus d'indemnité à la mairie pour cette mise à disposition. Les tâches administratives et comptables étant exercées par une personne ayant un grade différent de la secrétaire de mairie, il convient de faire une convention sur les mêmes modalités que la convention précédente.

**Adopté à l'unanimité.**

**DIVERS**

- Élagage rive de bois : il est proposé de donner la priorité aux grosses branches, qui sera fait par l'AFR. Pour cela, les agriculteurs doivent, dans un premier temps, tailler le bas des rives de bois. Des devis doivent être demandés pour les secteurs Villiers, L'ouche aux Bègue et chemin de Rogny. Ces travaux seront pris en charge par la mairie.
- Création groupe de travail par zone du territoire : il est décidé de nommer des responsables par secteurs.
  - o Blanche Fontaine : Patrice et Pascal
  - o Les Larris, Morville, Arpent de chaux : Thierry et Cédric
  - o Malgraine et Malecot : Philippe
  - o La Justice, voie Ferrée, Le Souchon : Bruno
  - o Villier, voie Ferrée : Gautier
  - o Pierre aux coqs, Bois d'Almain : Philippe et Bruno
- Aménagement entrée de chemin (demande de devis) : des demandes de devis vont être faites auprès de la société SEVESTRE et CHAGNON.
- Création groupe de travail pour inventaire parcellaire communale suite aménagement foncier : sera fait courant automne/hiver.
- Il est prévu de faire l'ouverture du chemin de contournement secteur Morville, à réaliser avec les membres de l'AFR et les agriculteurs volontaires.
- Suite à l'aménagement du chemin en bas des 3 Tilleuls, il faut prévoir de ramener de la terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

En mairie, le 20/09/2023  
Le Président

